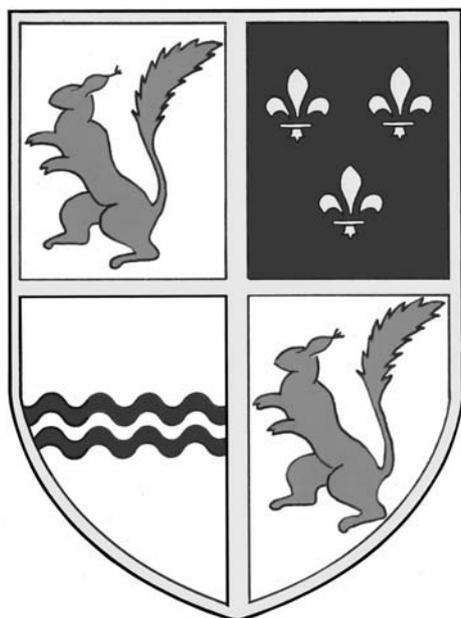
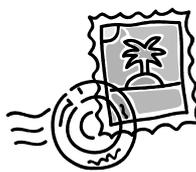


# L'éclimont

LA GAZETTE DE FONTAINE LA RIVIERE

Septembre 2009

N° 33



## Le mot du Maire :

En cette veille de rentrée j'espère que vous avez pleinement profité de cette période estivale.

Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement de notre village, les travaux d'enfouissement des réseaux sont bien engagés, ils seront en grande partie terminés pour septembre.

Les travaux de sécurisation du carrefour de la Mairie débuteront dans la foulée. Je vous invite à consulter les plans de ces aménagements en Mairie.

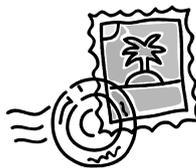
Nous subissons encore quelques petits désagréments de circulation jusqu'à fin Octobre.

Le coût total de ces travaux s'élève à 320 000€ Nous avons obtenu les subventions de l'Etat, du Conseil Général, de la Sénatrice Claire Lise Champion, du Député Maire Frank Marlin, et du Syndicat de l'Energie, soit 80% du montant total. Les travaux du Carrefour sont, eux, pris en charge à 100% par le Conseil Général.

Je profite également de cette occasion pour vous annoncer qu'il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux en 2009.

En attendant de vous retrouver au repas champêtre, offert par la municipalité, le dimanche 13 septembre, je vous souhaite une bonne fin d'été.

Yvon Boukaya





### **Ne ratez pas le prochain repas champêtre !**

Réservez votre dimanche 13 septembre pour participer à notre repas champêtre annuel. Comme d'habitude, un tract vous sera adressé quelques semaines avant. Venez nombreux !

### **Le nouveau passeport biométrique :**

Ce nouveau passeport, hautement sécurisé, devra être demandé dans une Mairie rattachée au **réseau national biométrique**. Comme on pouvait s'en douter, ce n'est malheureusement pas le cas de notre petite Mairie. Par contre, il sera possible de demander son passeport dans n'importe quelle Mairie rattachée à ce réseau (même hors département). Pour nous, les Mairies les plus proches sont Angerville et Étampes.

Les pièces justificatives à fournir restent les mêmes.

Ce qui change :

- ♦ Huit de vos empreintes digitales seront numérisées et stockées dans la puce du passeport.
- ♦ Les photos peuvent être prises directement au moment du dépôt de la demande (+1€).
- ♦ Seul le titulaire du passeport pourra le retirer (vérification des empreintes digitales) et ce, uniquement à la Mairie où la demande aura été déposée.
- ♦ Les prix : 88€ pour les majeurs, 44€ pour les mineurs de 15 ans et +, 19€ pour les mineurs de moins de 15 ans.

### **EN CAS D'URGENCE :**

A titre exceptionnel et uniquement pour une urgence justifiée, la préfecture pourra délivrer des passeports temporaires.

### **Le sous-préfet nous a rendu visite:**

Le sous-préfet d'Étampes nous a rendu visite en Mairie le 30 mars dernier : Tout le conseil était là pour l'accueillir. Il nous a renseigné sur les projets et la position de l'État en ce qui concerne les sujets qui nous touchent. Par exemple sur l'intercommunalité et les projets éoliens.

Pour résumer, une des missions du sous-préfet est de favoriser la création des intercommunalités. Cependant, il ne croit pas à une intercommunalité sur la zone de notre canton qui lui semble trop petite et sans intérêt. Il nous recommande plutôt d'attendre 2011 et de choisir une intégration à l'intercommunalité d'Étampes.



**... Et le président du conseil général aussi !**

Décidément, Fontaine a attiré du beau monde en ce début d'année... M. Berson, le président du conseil général de l'Essonne, est venu pour signer le contrat de subvention des travaux d'enfouissement et d'aménagement routier. Il en a profité, ainsi que la sénatrice Claire-Lise Champion, pour visiter le lieu de vie pour les enfants de l'aide sociale à l'enfance, tenu par madame Boukaya et son mari, notre Maire. Comme pour le sous-préfet, tous les conseillers étaient présents, ce qui a donné à chacun l'occasion de discuter à bâtons rompus avec le président Berson.



**Association MADO Sud Essonne :**

MADO nous informe qu'ils assurent, en plus des repas à domicile, un service de transport pour les personnes âgées. Pour tout renseignement : **MADO Sud Essonne 2, Rue Joliot Curie à Saclas. Tel : 01.69.58.26.07 / 06.30.99.99.80.**

**Accueil Péri Scolaire :**

Dès septembre, une structure d'accueil sera opérationnelle à St Cyr la rivière. Elle bénéficie de l'agrément de la DDJS et de la PMI. Renseignements en Mairie de St Cyr au : 01.64.95.60.63 ou au 06.88.45.51.08 / 06.32.63.23.24

**CARNET :**

**Ils sont arrivés :**

- ♦ Malicia Gehan : née le 16 Septembre 2008
- ♦ Eden Duverger : née le 15 Novembre 2008
- ♦ Kylian Passagez : né le 26 Novembre 2008



**Elles nous ont quittés :**

- ♦ Nadine Henry le 30 Juillet 2008
- ♦ Chantal Anquetin : le 7 Décembre 2008

Les membres du conseil municipal adressent toutes leurs condoléances à leur famille.

P.K.

**Trophée de la brique d'or :**

Le SIREDOM a remporté le trophée dans sa catégorie des collectivités de + 300.000 H. La mobilisation de tous a permis de progresser de presque 300% dans la collecte des briques alimentaires au cours de la compétition. Le SIREDOM est ainsi passé au dessus de la moyenne nationale avec 0,59Kg/hab/an contre 0,54Kg/hab/an. **Le tri, c'est l'affaire de tous.**

**Collecte des ordures ménagères et du tri :**

Notre syndicat de collecte a retenu en assemblée générale le principe de la redevance en remplacement de la taxe. C'est-à-dire que dans un avenir proche, vous payerez l'enlèvement et le traitement de vos ordures ménagères en fonction du volume produit. L'enlèvement et le traitement du tri, resteront gratuits. **Vous serez très précisément tenus informés sur ce sujet AVANT la mise en place du processus.**

**Pour ceux d'entre nous qui possèdent du terrain en bord de rivière :**

C'est le propriétaire au 1er janvier qui paye la taxe de faucardement. Si vous venez à vendre une propriété située en bord de rivière, vous devez signaler la vente à la trésorerie, sinon vous continuerez à recevoir la facture.

**Hydrolienne, qu'es aquo ?**

C'est une éolienne ... sous l'eau. L'idée est excellente : aucune nuisance et pas d'interruption de la fourniture de courant). EDF s'est engagé dans la construction d'un parc hydrolien au large de Paimpol : Six hydroliennes seront raccordées au réseau d'ici 2011. Il s'agira d'une première mondiale : enfin une bonne raison de payer la "**contribution au service publique d'électricité**" (lisez bien votre facture EDF) qui ne sert jusqu'à présent qu'à engraisser les concessionnaires d'éoliennes et les propriétaires des terrains sur les quels elles sont implantées.

**Cargo à voile ou à vapeur ?**

Ce cargo de 800 tonnes, est tracté par une voile de 160m<sup>2</sup>. Elle lui permet d'économiser près de 15% de carburant! Encore une bonne utilisation du vent !

**PK**





### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2008

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mr BONNEFOY Cédric (2<sup>ème</sup> Adjoint), Mr BOUKAYA Yvon (Maire), Mme FESSU-CHESNAY Stéphanie. Mr GUALINA Patrice, Mme LECURET Stéphanie. Mr ROYER DE VERICOURT Jean-Benoît, Mme GATINEAU Yvonne, Mme SOCQUET JUCLARD Marie-Anne, Mr BOUSSARD Alain, Mr KOLIVANOFF Patrice (1<sup>er</sup> Adjoint)

#### DELIBERATION N°1 : PROGRAMME D'AIDE A L'AMELIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE CONVENTION SUR 8 ANS

Considérant que le Conseil Général dans sa séance du 23 octobre 2006 a adopté le renouvellement du dispositif d'aide à l'amélioration de la voirie communale pour la période 2007-2015, et que la commune de Fontaine la Rivière est éligible à ce programme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'aide financière entre la commune et le Département pour une durée de 8 ans soit de 2007 à 2015.

ADOpte le projet établi par la D.D.E et dont la programmation des travaux est fixée selon l'état joint en annexe.

#### DELIBERATION N°2 : PROGRAMME AIDE A L'AMELIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE ANNEE 2007

VU sa délibération relative au programme d'amélioration de la voirie communale 2007-2015,

VU la délibération du Conseil Municipal relative à la tranche 2007/2015 du programme d'aide à l'amélioration de la voirie communale

DECIDE de poursuivre l'amélioration de la voirie du programme 2007 :

1 : Rue des Vignes

2 : C.V.N°1 de Fontaine à Abbéville

3 : C.V.N°2 de Fontaine à Boissy

L'estimation pour cette tranche de travaux s'élève à 4 000,00 €H.T.

Le conseil municipal adopte l'avant projet établi par la D.D.E (subdivision d'Étampes) ainsi que le plan de financement prévisionnel et sollicite l'attribution du Département de L'Essonne la subvention correspondante.

#### DELIBERATION N°6 : OPPOSITION AU PROJET D'IMPLANTATION D'UN CENTRE D'ENFOUISEMENT TECHNIQUE DE CLASSE II SUR LA COMMUNE DE SAINT ESCOBILLE

La société SITA ILE DE FRANCE (Groupe SUEZ) tente d'imposer depuis 6 ans son projet privé de centre de stockage de déchets (CSDU) aussi appelé centre d'enfouissement technique (CET) de déchets ultimes de classe II, d'une capacité annoncée par l'industriel de 150.000 tonnes/an pendant une période de 10 ans, sur le territoire de la commune de Saint Escobille (Essonne). A l'issue de cette période, le risque d'un doublement, voire même d'un triplement de la capacité et de la surface du site est prévisible, comme cela se produit dans d'autres départements de manière presque systématique pour de tels équipements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité ;

Sans préjuger de la légalité du dossier qui lui a été présenté – mission qui incombe au représentant de l'Etat – mais en présentant toutes les réserves nécessaires ;

Réaffirme sa désapprobation concernant le projet de centre d'enfouissement technique de classe II sur le territoire de la commune de Saint Escobille (Essonne) ;

Rends un avis défavorable au projet ;

Attire l'attention de M. le Préfet sur le fait que le rapport d'enquête publique passe totalemment sous silence les 14 contre-expertises réalisées par des bureaux d'études indépendants pour le compte des communes concernées et de l'association locale de défense de l'environnement et de la santé remises officiellement à la commission d'enquête par les élus le 10 novembre 2007 à la mairie de Saint Escobille ;

S'interroge par conséquent sur l'influence du lobby industriel des déchets ;

Demande à Monsieur le Préfet de refuser de manière définitive l'autorisation d'exploitation de ce CET de classe II sur le territoire de la commune de Saint Escobille (Essonne), et la demande de servitude d'utilité publique liée à cette installation.

Considère que la présente délibération est un vœu au sens du dernier alinéa de l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

## QUESTIONS DIVERSES

### ACCUEIL PERI SCOLAIRE

Le Maire expose le projet d'accueil péri scolaire du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de la Vallée de L'Eclimont avec le règlement ainsi que les tarifs.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21 H 45.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2008

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mr BONNEFOY Cédric (2<sup>ème</sup> Adjoint), Mr BOUKAYA Yvon (Maire), Mme FESSU-CHESNAY Stéphanie. Mr GUALINA Patrice, Mme LECURET Stéphanie. Mr ROYER DE VERICOURT Jean-Benoît, Mme GATINEAU Yvonne, Mme SOCQUET JUCLARD Marie-Anne, Mr BOUSSARD Alain, Mr KOLIVANOFF Patrice (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme BEN AMOR Marie-Claude

### DÉLIBÉRATIONS N° 1 ATTRIBUTION INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal,

Décide :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an soit 61.00 €
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Monsieur Pierre HAAB, receveur municipal.

### DÉLIBÉRATIONS N° 2 MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT DES ELEVES DE LA REGION D'ETAMPES

Le Conseil municipal ;

Ayant entendu le rapport de Monsieur le Maire Adjoint en charge des transports ;

Après en avoir délibéré ;

Article 1 : Approuve le projet de modification des statuts présenté par le comité Syndical su Syndicat Intercommunal de Transport du Grand Etampois.

Article 2 : Approuve les statuts du Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne.

### DÉLIBÉRATIONS N° 3 MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT DE GAZ

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret N°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ;

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

### DÉLIBÉRATIONS N° 4 CONTRAT GLOBAL- CONTRAT DE BASSIN DE LA JUINE

Monsieur le Maire expose que le « Contrat Global pour l'Eau - Contrat de Bassin de la Juine » est sur le point d'être signé entre les collectivités du bassin versant de la Juine, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Département de l'Essonne et la Région Ile-de-France pour une durée de six années consécutives sur la période 2008-2013.

L'animation de ce Contrat Global pour l'Eau – Contrat de Bassin est portée par le Syndicat mixte pour l'Aménagement et l'entretien de la Rivière Juine et de ses Affluents (SIARJA).

Il reste aux collectivités concernées à approuver le projet de Contrat Global pour l'Eau – Contrat de Bassin de la Juine.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de « Contrat Global pour l'Eau – Contrat de Bassin de la Juine »( ci annexé) à conclure entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil Général de l'Essonne, les différentes communes et leurs regroupements sur le bassin versant de la rivière Juine, qui fixe les conditions respectives d'intervention dans le cadre d'un plan sexennal 2008-2013 des actions à mener en matière d'eau.

AUTORISE Monsieur le Maire ayant reçu délégation à signer ledit contrat au nom de la commune, y compris avec des modifications mineures qui pourraient intervenir en cours de mise au point du contrat.

#### DÉLIBÉRATIONS N° 5 CONTRAT DEPARTEMENTAL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les objectifs de la politique des Contrats Départementaux Communaux, applicable par le Conseil général de l'Essonne depuis le 1er janvier 2007, pour la réalisation d'opérations d'investissements concourant à l'aménagement et à l'équipement du territoire communal sur une durée de 5 ans.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que les projets financés au titre dudit dispositif s'inscrivent dans les objectifs de développement durable et solidaire du territoire. En conséquence, le respect des normes relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et à la Haute Qualité Environnementale est requis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune, dans le cadre de sa politique relative à l'aménagement et l'équipement de son territoire, de conclure un Contrat Départemental Communal,

DELIBERE ET,

APPROUVE la signature avec le Département de l'Essonne d'un Contrat Départemental Communal, selon les modalités définies ci-après,

APPROUVE LE PROGRAMME DEFINITIF DU CONTRAT DEPARTEMENTAL COMMUNAL composé des opérations suivantes pour un montant total de 173 790.00 €HT,

#### APPROUVE LE PLAN DE FINANCEMENT

SOLLICITE l'octroi par le Département de l'Essonne d'une subvention calculée au taux de 50 %, qui peut être bonifié de 10 points pour les opérations concernant des gymnases utilisés majoritairement par les collégiens sur la base d'un montant HT des travaux estimés à 173 790.00 € soit 75 000.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention et à signer le Contrat Départemental Communal avec le Président du Conseil général ou son représentant, en présence du Conseiller général, et tous documents s'y rapportant,

#### DÉLIBÉRATIONS N° 6 SUBVENTION AMICALE DES AMR

Vu la demande de subvention en date du 12 août 2008

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal

DÉCIDE le versement d'une subvention de 207 €à l'amicale des A.M.R pour l'année 2008

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23 H 45.

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2008

ÉTAIENT PRÉSENTS : BONNEFOY Cédric, BOUKAYA Yvon, FESSU-CHESNAY Stéphanie GUALINA Patrice, LECURET Stéphanie, ROYER DE VERICOURT Jean-Benoît, GATINEAU Yvonne, SOCQUET JUCLARD Marie-Anne, BEN AMOR Marie-Claude, BOUSSARD Alain, KOLIVANOFF Patrice

Le Maire fait part au conseil du décès de Mme Chantal ANQUENTIN, le conseil municipal présente ses condoléances à Mr Anquetin ainsi qu'à toute sa famille.

Le Maire Yvon Boukaya ouvre la séance et fait procéder à la lecture du compte rendu du précédent conseil. Après lecture le maire interrompt la séance pour donner la parole à Madame LUKAC qui demande à l'assemblée la possibilité d'avoir une concession au cimetière de Fontaine. Après ouverture de la séance le conseil ayant délibéré accorde à l'unanimité une concession au cimetière de Fontaine pour Mr et Mme LUKAC. Le Maire étudiera l'emplacement en début d'année.

#### DÉLIBÉRATION N° 1 / 12.12.08 COMITÉ DES FÊTES « LE GUÉ DE L'ECLIMONT » SUBVENTION TELETHON 2008

Vu la demande de subvention formulée par Madame BOCQUILLON Yvelise, en faveur du TELETHON pour l'année 2008,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE le versement au Comité des Fêtes « Le Gué de l'Eclimont » d'une subvention de 50.00 €

#### AUBERGE DE COURPAIN :

Le 10 décembre, les membres de la commission communale de sécurité de FONTAINE LA RIVIERE se sont réunis pour procéder à la visite de l'établissement AUBERGE DE COURPAIN ainsi que la gendarmerie de MEREVILLE, la DDE ETAMPES, les POMPIERS D'ETAMPES. Après avoir examiné les pièces administratives et les rapports de vérification. Les membres de la commission émettent un AVIS DEFAVORABLE à la poursuite de l'ensemble des activités de l'établissement.

#### SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT :

Le cabinet d'étude SOGETI a mis à disposition différents plans ainsi que le rapport de la phase I

## INTERCOMUNALITE

Les maires des 14 communes du canton de MEREVILLE se sont réunis le 11 décembre 2008 pour trouver un accord concernant l'intercommunalité. Aucune décision n'a été prise lors de cette réunion. Une nouvelle réunion est prévue dans le premier trimestre 2009.

### Monsieur ALTINO CARDOSO

Les membres du Conseil municipal de Fontaine la Rivière demandent à Monsieur ALTINO CARDOSO de bien vouloir respecter la couleur qui avait été indiquée sur le permis de construire (couleur ton pierre). Un courrier a été adressé à cet effet.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23 H 45.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Février 2009**

ÉTAIENT PRÉSENTS : BONNEFOY Cédric, BOUKAYA Yvon, FESSU-CHESNAY Stéphanie GUALINA Patrice, LECURET Stéphanie, ROYER DE VERICOURT Jean-Benoît, GATINEAU Yvonne, SOCQUET JUCLARD Marie-Anne, BEN AMOR Marie-Claude, BOUSSARD Alain, KOLIVANOFF Patrice

### DÉLIBÉRATION N° 1 / 13.02.09 CREATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Considérant les mouvements de personnel,

Il convient de créer le régime indemnitaire, des filières Administratives et Techniques,

L'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) au coefficient de 0 à 8, cette indemnité concerne les filières Administratives et Techniques.

Après délibération, le Conseil Municipal,

AUTORISE la création du régime indemnitaire.

### DÉLIBÉRATION N° 2 / 13.02.09 SUBVENTION AU COMITE DES FETES 2009

Vu la demande de subvention en date du 10 Février 2009

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

DÉCIDE le versement d'une subvention de 800 € au Comité des Fêtes pour l'année 2009

### DÉLIBÉRATION N° 3 / 13.02.09 SUBVENTION A L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS 2009

Vu la demande de subvention en date du 09 Février 2009

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

DÉCIDE le versement d'une subvention de 50 € au l'Union Nationale des Combattants pour l'année 2009

### ARRETE N°1/2009 DE MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

### INTEGRATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS SUPERIEUR A 17H30

Concernant Mademoiselle FAVORY Carole GRADE Adjoint administratif de 2ème classe

Le Maire de Fontaine La Rivière,

ARRETE

### ARTICLE 1 :

Melle FAVORY Carole adjoint administratif effectuera une durée hebdomadaire de travail de 17 heures, à compter du 01/01/2009 et est intégrée dans le cadre d'emploi des secrétaires de mairie,

### ARTICLE 2 :

Melle FAVORY Carole est classée au 4ème échelon, avec une ancienneté de 2 ans, et perçoit une rémunération calculée à partir de 17/35ème de l'Indice Brut 307, Indice Majoré 298,

### ARRETE N° 02/2009 ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

Le Maire de la commune de FONTAINE LA RIVIERE,

Vu le décret 2003-301 du 2 avril 2003 ayant modifié l'article D 1617-19 de la partie réglementaire du Code Général des collectivités territoriales, relatif à la liste des pièces justificatives devant être obligatoirement fournies au comptable public,

ARRETE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) sera versée à Mademoiselle FAVORY Carole, avec un coefficient de 2, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### CAMBRIOLAGE DE LA MAIRIE :

La mairie de FONTAINE LA RIVIERE a subi un cambriolage dans la nuit du 18 Janvier. Les individus n'ont rien emporté mais ont fait beaucoup de dégâts notamment le matériel informatique, téléphonique, et photocopieur que la commune a dû racheter en urgence.

#### TRAVAUX ENFOUISSEMENTS :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Général à accordé à la commune de FONTAINE LA RIVIERE une subvention de 75 000 € qui servira aux travaux enfouissements. Le bureau d'étude BEHC ainsi que les membres de la commission des travaux se réuniront fin février pour le lancement des appels d'offres et pour déterminer la date du commencement des travaux

#### CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire demande la création d'une commission d'appel d'offres. Il précise que celle-ci sera composée de quatre personnes du Conseil Municipal. Les membres sont :

Mr Yvon BOUKAYA, Mr Alain BOUSSARD, Mr Jean-Benoit DE VERICOURT, Mr Patrice KOLIVANOFF,

#### SALAGE ET DENEIGEMENT :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est mis d'accord avec Madame BLANCHARD Maire de SAINT CYR LA RIVIERE pour l'achat de sel de déneigement qui est stocké à SAINT CYR LA RIVIERE. Monsieur François GATINEAU habitant de FONTAINE LA RIVIERE est chargé par les communes d'étaler le sel sur les rues de FONTAINE LA RIVIERE ET SAINT CYR LA RIVIERE.

#### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ESPACES VERTS :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat des espaces vert est expiré. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la commune signe le nouveau contrat avec la société SELF JARDIN.

#### AMENAGEMENT CHEMIN DE JAUGY :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite faire un aménagement au chemin de Jaugy afin que les motos et scooter, ne puissent plus circuler sur le chemin de Jaugy. Des barrières vont être posées afin de ne laisser le passage qu'aux piétons, poussettes et vélos. Le Maire présente le devis de la société SELF JARDIN qui effectuera les travaux, celui-ci est accepté par le Conseil Municipal.

#### SCOT :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier sur l'ensemble du SCOT est disponible à la Mairie pour ceux qui voudraient le consulter.

#### AMENAGEMENT DE LA MAIRIE (Contrat Rural)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaitera agrandir la Mairie en s'appuyant sur les subventions d'un contrat rural. L'agrandissement permettrait d'avoir une pièce pour l'archivage et un bureau pour le Maire afin de pouvoir recevoir ses RDV.

#### TRANSPORT SCOLAIRE :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a des problème de car (Ligne 1018). Cette ligne existe mais le car n'est jamais passé sur la commune DE FONTAINE LA RIVIERE. Pourtant, elle est bien inscrite dans les horaires du CEAT. Monsieur le Maire en à informé Madame ANTOINE Présidente du syndicat des transports du sud Essonne afin que le car respecte les parcours et les horaires.

AUBERGE DE COURPAIN : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 5 Février 2009 un courrier de la SCI SADEC SUD (Domaine de Courpain) lui demandant de bien vouloir convoquer les membres de la commission communale de sécurité de FONTAINE LA RIVIERE. Afin de procéder à une nouvelle visite de sécurité. La SCI SADEC SUD souhaiterait mettre en place dans ses salles un agencement d'espaces pour des exposition d'Art et Artisanat. Le Maire s'est adressé à la DDSIS et au Major RICHY pour savoir qu'elle étaient les démarches à faire.

#### DEPLACEMENT DES PANNEAUX D'AGGLOMERATION :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le panneau d'entrée en agglomération avait été déplacé côté SAINT CYR LA RIVIERE.

#### ACCIDENTS ROND POINT COURPAIN :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y à souvent des accidents au rond point de Courpain. Il a téléphoné à Monsieur OLLIER du Conseil Générale pour l'en avertir.

INTERCOMMUNALITE : Une réunion à eu lieu à la salle communale de SACLAS le 04 Février 2008. Aucune décision à été prise à ce sujet.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2009

ÉTAIENT PRÉSENTS : BONNEFOY Cédric, BOUKAYA Yvon, FESSU-CHESNAY Stéphanie GUALINA Patrice, ROYER DE VERICOURT Jean-Benoît, GATINEAU Yvonne, SOCQUET JUCLARD Marie-Anne, BEN AMOR Marie-Claude, BOUSSARD Alain, KOLIVANOFF Patrice

### DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGETAIRE

DESIGNATION	Diminution sur crédit ouvert	Augmentation sur crédit ouvert
D1641 : Emprunts en euros		330 000.00 €
TOTAL D16 : Remboursement d'emprunt		330 000.00 €
R1641-2 : Enfouissement des Lignes	330 000.00 €	
TOTAL R040 : Opération d'ordre entre section	330 000.00 €	

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20 H 15

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2009

ÉTAIENT PRÉSENTS : BONNEFOY Cédric, BOUKAYA Yvon, FESSU-CHESNAY Stéphanie GUALINA Patrice, ROYER DE VERICOURT Jean-Benoît, GATINEAU Yvonne, SOCQUET JUCLARD Marie-Anne, BEN AMOR Marie-Claude, BOUSSARD Alain, KOLIVANOFF Patrice BOUSSARD Alain

### DÉLIBÉRATION N° 1/ 18.05.2009 ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Suite à la commission d'appel d'offres qui c'est tenue en date du 4 mai 2009 et 11 mai 2009 après analyse du rapport fourni par le maître d'œuvre B.E.H.C

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux d'enfouissement aux groupements SFRE/ETDE pour un montant de 161 992.25 €

### DÉLIBÉRATION N° 2/ 18.05.2009 ADHESION DE 2 NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DU SUD ESSONNE

Le Comité Syndical,

Considérant les demandes d'adhésion formulées par les communes de :

Pussay

Saclas

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'adhésion des communes de :

Pussay,

Saclas

### DÉLIBÉRATION N° 3 / 18.05.2009 SUBVENTION MISSION LOCALE

Vu la demande de subvention formulée par la MISSION LOCAL SUD ESSONNE (siège social : 76, rue Saint Jacques à ETAMPES) dont l'objet est insertion socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 25 ans,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Fontaine-la-Rivière :

ACCEPTÉ le versement d'une subvention de : 80.04 €, pour l'année 2009

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20 H 15

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/05/2009**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : BONNEFOY Cédric, BOUKAYA Yvon, FESSU-CHESNAY Stéphanie GUALINA Patrice, ROYER DE VERICOURT Jean-Benoît, GATINEAU Yvonne, SOCQUET JUCLARD Marie-Anne, BEN AMOR Marie-Claude, BOUSSARD Alain, KOLIVANOFF Patrice

### **DÉLIBÉRATION N° 1/ 25.05.DELEGUANT A L'EXÉCUTIF LA DECISION DE RECOURIR A L'EMPRUNT**

VU l'article L 2122-22 (ou L 3211-2 ou L 4221-5) du CGCT

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur Monsieur Patrice KOLIVANOFF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Par 10. voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

#### **Article 1 :**

Le conseil municipal décide de donner délégation au maire en matière d'emprunt, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux termes de l'article L 2122-22 (ou L 3211-2 ou L 4221-5) du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies.

#### **Article 2 :**

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
  - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
  - la possibilité de recourir à des opérations particulières,
  - des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé,
  - la possibilité d'allonger la durée du prêt,
  - la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
  - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

#### **Article 3 :**

Le conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du CGCT.

### **DÉLIBÉRATION N° 2/ 25.05.2009 PROJET DE DELIBERATION EN VUE DE SOLLICITER L'ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL GUILLERVAL-SACLAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir rencontré les élus du Syndicat Intercommunal GUILLERVAL-SACLAS, un certain nombre de projets communs émergent, notamment en matière d'assainissement non collectif. Il indique par ailleurs que le Syndicat s'est transformé récemment en syndicat à la carte, permettant ainsi à d'autres communes d'adhérer pour une partie seulement des compétences exercées par ce syndicat. C'est pourquoi, il propose au Conseil Municipal de solliciter l'adhésion de la Commune de FONTAINE-LA-RIVIERE Au syndicat Intercommunal GUILLERVAL-SACLAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

SOLLICITE l'adhésion de la Commune de FONTAINE-LA-RIVIERE au Syndicat Intercommunal GUILLERVAL-SACLAS.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20 H 15

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/0705/2009**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : BONNEFOY Cédric, BOUKAYA Yvon, FESSU-CHESNAY Stéphanie GUALINA Patrice, ROYER DE VERICOURT Jean-Benoît, GATINEAU Yvonne, SOCQUET JUCLARD Marie-Anne, BEN AMOR Marie-Claude, BOUSSARD Alain, KOLIVANOFF Patrice

### **DÉLIBÉRATION N° 1/ 03.07.2009 DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DEUX DELEGUES SUPPLEANTS**

AU « SYNDICAT LES QUATRE RIVIERES DES PORTES DE BEAUCE » :

Vu la demande du « SYNDICAT LES QUATRE RIVIERES DES PORTES DE BEAUCE Précisant que la présence d'au moins 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune sont nécessaires

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal désigne :

#### **DELEGUES TITULAIRES :**

- Mr Yvon BOUKAYA
- Mr Cédric BONNEFOY

#### **DELEGUES SUPPLEANTS :**

- Mr Patrice KOLIVANOFF
- Mme Marie Claude BEN AMOR

DÉLIBÉRATION N° 2 03.07.2009 CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF ESSONNE TELEASSISANCE:

Dans le cadre de l'aide au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, considérant la proposition de Essonne Assistance, donnant la possibilité aux personnes en perte d'autonomie d'alerter immédiatement en cas de besoin, par simple pression sur un bouton, une centrale d'écoute spécialisée pour recevoir les appels de détresse 24 heures sur 24. Appels reçus, traités, par un personnel qualifié, jusqu'à certitude de la bonne fin d'intervention, sollicitée auprès de parents, amis, voisins, services de maintien à domicile, médicaux ou de secours d'urgence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré propose d'offrir aux habitants de la commune dont l'état de santé le nécessite, la possibilité d'utiliser ce service.

Le Maire demande au conseil que les frais de raccordement soient pris en charge par la commune, ceux de location et d'entretien resteront à la charge de l'abonné.

La convention relative au fonctionnement du dispositif Essonne Assistance est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le maire rappelle avec mécontentement à l'ensemble des membres du Conseil Municipal qu'il n'y avait pas beaucoup de conseillers et conseillères présents à la fête du village Fontaine, St Cyr.

Travaux enfouissement des réseaux :

Les travaux d'enfouissement ont démarré le 5 juin 2009 et devraient se terminer vers le (31/07/2009). Malgré différents petits soucis (coupure de courant, perçage des canalisations d'eaux, déplacement des lampadaires....), les travaux se déroulent dans les délais.

Le Maire informe le conseil qu'il a téléphoné à Frank Marlin et que ce dernier lui a proposé une subvention sur sa réserve parlementaire d'environ 20.000€

Syndicat des Eaux :

Le Maire remercie Madame GATINEAU Yvonne et Mme FESSUS-CHESNAY Stéphanie pour leur intervention auprès du Syndicat des eaux en ce qui concerne la mise aux normes des tuyaux d'eau en plomb. Ces travaux vont commencer en même temps que les travaux d'enfouissement et sur l'ensemble de la commune, une information sera distribuée prochainement.

Syndicat de l'Energie :

Le syndicat de l'énergie accorde une subvention à la commune de FONTAINE LA RIVIERE pour les travaux d'éclairage public soit la somme de 11 525.54 € cette subvention devrait nous parvenir dans les prochains jours.

Auberge Coupain :

Le 1er juin une vente aux enchères du mobilier a eu lieu à l'Auberge de Coupain.

Repas champêtre :

Une réunion d'organisation du repas champêtre est prévue le 31/08/2009 une invitation sera distribuée dans les boîtes aux lettres vers le 20/08/2009

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23 H 40



**En été, soyez prévenants  
avec vos anciens !**

# ETES-VOUS ECOLO ?

**A) ? : Même pour quelques secondes, j'économise du carburant en coupant mon moteur à l'arrêt.**

- 1) Vrai.
- 2) Faux.

**B) : Les bouteilles d'huile en plastique peuvent être recyclées.**

- 1) Vrai, il y a de nouvelles méthodes de traitement qui le permettent
- 2) Faux, on ne peut pas recycler les plastiques résistants à l'huile

**C) : Un français consomme en moyenne 140l d'eau en bouteille par an**

- 1) Vrai, .
- 2) Faux.

**D) :La France recycle chaque année 6 millions de tonnes de papier**

- 1) Faux.
- 2) Vrai.



Réponses :

A : 1 (source :ADEME) ; B : 1 ; C : 1 (les champion d'Europe sont les Italiens avec 150l) ; D : 2

P.K.

